

ORDRE du JOUR :

Approbation compte rendu du dernier conseil municipal, aucune remarque a été faite.

Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'Article L2121-15 du CG/CT

- 1) **Délibération 1 – Subvention SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT :**
- 2) **Délibération 2 : Subvention VOIERIE 2024**
- 3) **Délibération 3 : Subvention SOLIDARITE 2024**
- 4) **Délibération 4 : Subvention AMENDE DE POLICE 2024**
- 5) **Délibération 5 : Subvention Textile Panissières**
- 6) **Délibération 6 : CCFE / Approbation Pacte fiscal et financier**
- 7) **Délibération 7 : CCFE / Compétence SDIS 42**
- 8) **Délibération 8 : CCFE / Réunion libre des attributions de compensation**
- 9) **Délibération 9 : Pouvoir d'achat agent**
- 10) **Délibération 10 : Ajout Energie Granulés bois**
- 11) **Délibération 11 : Parcelle LAFAY /Vente**
- 12) **Délibération 12 : Délibération de la fongibilité des crédits**

**Présents :** Gilbert GRATALOUP, Hélène BOCHARD, Cédric CHEVRON, , Michel TARASCO, Véronique VIDAL, Thierry RECEVEUR, Patrick THIVILLIERS, Laurent MEILLER, Katty GOUTAILLER, Françoise VAGINAY, Jean-Noël DOUDIES

**Secrétaire de séance désigné :** Thierry RECEVEUR

Ouverture de la séance à 19h21

---

**Délibération 1 – Subvention SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT :**

**1<sup>er</sup> janvier 2026 : la CCFE reprend la compétence de l'assainissement**

Pour ce faire, la CCFE a réalisé un schéma directeur de l'assainissement

- Phase 1 : état des lieux : 6 492 euros HT
- Phase 2 : zone d'étude, campagne de mesure physico-chimique : 8 620 euros HT
- Phase 3 : investigations complémentaires : 4 954 euros HT
- Phase 4 : établissement du programme des travaux à réaliser : 4 805 euros HT
- ➔ Total : 24 871 euros HT à payer par la commune

L'agence de l'eau subventionne à 50 % - Département : on espère avoir 20 à 30 % de subvention

Reste à notre charge : 6 000 € environ - Prévoir 30 000 € sur le budget assainissement lorsqu'on va faire le budget

Il va falloir faire faire un emprunt avant d'avoir les subventions. Cet emprunt sera ensuite repris par la CCFE en 2026

**Délibération acceptée.**

**Délibération 2 : Subvention VOIERIE 2024**

- Rue du Maréchal Ferrand (au niveau de la grotte 15 M<sup>2</sup>) : 1 780 euros HT
- Chemin de la Polizière : 7 200 euros HT (enduit avec gravier)
- Chemin de l'Orangerie (enrobé à chaud ; bande de 3m de large et faire la montée) : 8 800 euros HT (154 m<sup>2</sup>)
- Chemin du Pont du Loup : sur 10 m = 3 350 euros HT
- Chemin de la Giroudière : 7 150 euros HT
- Chemin de Grand Ris : faire des saignées en béton, plus haut dans les cailloux : 1 260 € (mais à revoir car les saignées qu'on faisait ne sont plus aux normes).
- ➔ Le tout : 28 752,85 euros HT

**Délibération acceptée.**

**Délibération 3 : Subvention SOLIDARITE 2024**

**Sont prévus :**

- Des panneaux de signalisation : 2 panneaux passage piéton + 2 panneaux pour signaler le passage piéton + 2 panneaux d'impasse + des plots lumineux clignotants pour le passage piéton + le passage piéton thermocollé (500 euros HT) + 2 panneaux parking + 2 panneaux emplacements PMR + 2 panneaux interdiction de stationner
  - Feuillards métalliques pour mettre les décorations de Noël qu'on met sur les candélabres
  - 2 balises sans plastobloc pour mettre des panneaux provisoires
  - Un panneau STOP pour mettre au niveau des boules
  - Défibrillateur (1 879 euros HT)
  - Réfection des portes de l'église : 1 115 euros HT
  - Travaux électriques (éclairage salle de classe, éclairage extérieur de la mairie, réglette vers l'église + Projecteur vers la bascule : 2 084,56 euros HT)
  - 10 tables de pique-nique pour ajouter là la Zone de Loisir (4 220 euros HT)
- L'achat de panneaux risque de ne pas passer dans l'enveloppe solidarité si on ne les fait pas installer.

→ Au total : 11 401,56 euros HT

**Délibération acceptée.**

#### **Délibération 4 : Subvention AMENDE DE POLICE 2024**

Demande de subvention pour le STOP, aménagement d'un passage piéton, les panneaux de voie sans issue, 2 panneaux PMR (2 103 euros HT)

**Délibération acceptée.**

#### **Délibération 5 : Subvention Textile Panissières**

On a reçu une demande de subvention du musée de la cravate et du textile et du musée du tissage et de la soierie pour un montant 60 € afin de pouvoir attribuer le prix « Terre de tisseurs, terre d'excellence ».

**Délibération acceptée.**

#### **Délibération 6 : CCFE / Approbation Pacte fiscal et financier**

#### **Délibération 7 : CCFE / Compétence SDIS 42**

Cotisation de la commune : 21,16 € par habitant, soit  $21,16 \times 324 = 6\,855,84$  €

Du fait qu'on a la caserne on paye moins cher car le coût moyen est de 41,63 €.

#### **Délibération 8 : CCFE / Révision libre des attributions de compensation**

Volonté du conseil communautaire de réviser les conditions des différents reversements financiers entre la communauté de communes Forez-Est et les états membres, transfert de compétences concernant les contributions annuelles au SDIS et les attributions de compensation de certaines communes

**Délibérations adoptées.**

#### **Délibération 9 : Pouvoir d'achat agent**

Prime exceptionnelle accordée aux agents communaux en fonction de leur temps de travail effectif sur la commune accordée par décret pour faire face à l'inflation actuelle par le gouvernement en place actuel.

**Délibération adoptée.**

#### **Délibération 10 : Ajout Energie Granulés bois**

La SAGE fait un rapport sur la consommation énergétique de la commune (bâtiment par bâtiment).

On rajoute la partie « bois et granulés » dans le rapport.

Cela concerne la nouvelle chaudière Mairie/Ecole.

**Délibération adoptée.**

#### **Délibération 11 : Parcelle LAFAY /Vente**

La commune a décidé de céder à titre gratuit la parcelle B 446 suite à l'entretien fait depuis de nombreuses années.

**Délibération adoptée.**

#### **Délibération 12 : Délibération de la fongibilité des crédits**

Décision pour permettre à monsieur le maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Tour de table :**

**Gilbert :**

28 avril 2024 à 9h30 : 80 ans du monument américain

On devrait avoir la garde au drapeau du SDIS 42, le sous-préfet, le consul des USA, la musique, le photographe, le président du conseil d'administration du SDIS 42.

On a reçu différentes demandes de subventions de la part de diverses associations mais toutes ne seront pas honorées :

- Handisport
- Le lycée agricole privé de RESSEIN
- La cantine scolaire : on va renouveler le don de 1 200 €
- Les donateurs de sang : on va renouveler
- Le sou des écoles

**Thierry :**

A Joux, tous les gens qui habitent en amont du barrage, ont reçu des courriers concernant l'enquête d'usage, dans lesquels était précisé qu'ils pouvaient être expropriés pour préserver la qualité d'eau du barrage.

Il peut donc y avoir des gens de Saint Cyr qui exploitent des terrains vers le barrage, et qui pourraient éventuellement recevoir le même type de courrier.

**Cédric :**

Est-ce que la commune serait intéressée pour acheter une saleuse pour saler les chemins lors du déneigement ?

Coût : 4 000 € environ, proposition à étudier

**Hélène :**

Qu'en est-il des Saint Cyrs de France ? Pas de retour à ce jour

un devis pour réparer le lave-vaisselle du relais est en cours.

Date du repas des conseillers : 29/03/2024

**Françoise :**

Erreur dans le bulletin concernant le nom de la présidente du club des anciens. Un erratum va être publié

Que fait-on des éclairages de Noël ? il faut enlever les deux grands ; et les enlever dans tous les cas car il faudra mettre du feuillard.. Il va falloir les enlever d'ici la fin du mois, date à prévoir.

Pas de retour de Véronique CHAVEROT pour la bibliothèque à ce jour

---

Fin du conseil à 21h45 - Date du prochain conseil : 20/02/2024 à 20h00.

Et conseil budget le 22/03/2024 à 19h.

Le Maire, Gilbert GRATALOUP



*G. Grataloup*

Secrétaire de Séance, Thierry RECEVEUR

*Signature validée  
par maire le  
12/02/24  
(Paul Joubert)*

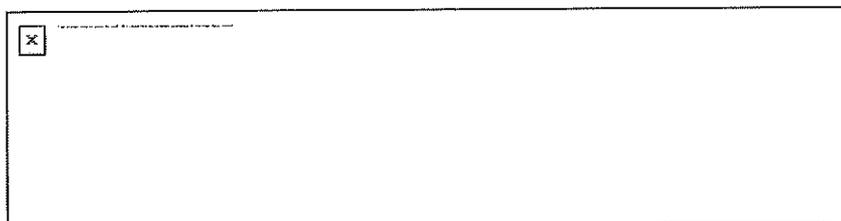
**De:** Thierry RECEVEUR  
**Envoyé:** lundi 12 février 2024 19:55  
**À:** mairie.st.cyr.de.valorges@wanadoo.fr  
**Objet:** Re: Validation compte rendu conseil 19/01/24

Bonjour,

Mais j'ai signé le compte-rendu quand je suis passé il y a déjà quelque temps... je crois que c'était le 2 février au matin).

Sinon je suis d'accord pour signer à distance le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2024 tel qu'annexé à ce mail.

Cordialement



Le lun. 12 févr. 2024 à 09:37, <mairie.st.cyr.de.valorges@wanadoo.fr> a écrit :

-----



Secrétaire de Mairie

Mairie de SAINT CYR DE VALORGES

04 77 62 47 47

[mairie@saintcyrdevalorges.fr](mailto:mairie@saintcyrdevalorges.fr)